



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ministres

Question écrite n° 23490

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen interroge M. le Premier ministre sur les propos tenus par le sénateur et président du conseil général socialiste des Bouches-du-Rhône, Monsieur Jean-Noël Guérini, dans un entretien au *Journal du dimanche* du 24 février 2013. Mis en examen pour prise illégale d'intérêt, trafic d'influence et association de malfaiteurs, Monsieur Guérini précise dans cet article : "Je comprends l'inquiétude de ceux qui m'accablent, notamment au parti socialiste. Car ils n'ont pas de leçon d'éthique à me donner. Si je parlais, certains ne seraient plus ministres [...] ". La démission de M. Jérôme Cahuzac et ses aveux quant au compte en Suisse non déclaré qu'il possédait donnent un relief particulier à ces déclarations. Elle souhaiterait savoir s'il a connaissance des autres membres du Gouvernement visés par cette phrase et quelle attitude il compte adopter à leur égard.

Texte de la réponse

Il n'appartient pas au garde des sceaux de se prononcer sur des faits allégués, de quelque nature que ce soit. Il s'agit d'une règle de conduite salubre qui permet aux magistrats d'exercer en toute indépendance leur mission.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23490

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3658

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 153